



ATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/75/Add.33
4 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

rente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 99 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies
pour l'exercice biennal 1980-1981

Rapport du Secrétaire général

Additif

Chapitre 33. Subvention à l'Institut des Nations Unies pour
la formation et la recherche

CHAPITRE 33. SUBVENTION A L'INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Tableau 33.1

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire						
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981	Montant estimatif des dépenses additionnelles					Total d montant révisé
	Inflation	Taux de change	Décisions des organes directeurs	Autres changements	Total	
305,7	-	-	-	-	-	305,7

33.1 Le crédit ouvert au titre de ce chapitre du budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 (305 700 dollars) a été approuvé par l'Assemblée générale dans la résolution 35/53 B du 5 décembre 1980 afin d'octroyer, à titre exceptionnel, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche une subvention destinée à couvrir les déficits actuels que révélaient les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration de l'Institut. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de ladite résolution, le Directeur général de l'UNITAR a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session un rapport sur l'application des dispositions des paragraphes 2 et 3 de la résolution et sur les perspectives financières de l'Institut pour le proche avenir. Dans ce rapport ^{1/}, il a indiqué qu'après utilisation du montant de la subvention, il subsistait à la fin de 1980 un déficit résiduel de 40 542 dollars. Des mesures d'économie, des réformes de gestion financière et le versement de quelques nouvelles contributions ont permis à l'Institut de résorber le déficit prévu pour 1981 de 646 060 dollars à 312 050 do

33.2 La question de l'octroi d'une subvention de 352 600 dollars imputée sur le budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 pour couvrir le déficit restant à l'UNITAR sera examinée par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 14 (A/36/14), chap. IX.